

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 15/03/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<u>Etaient présents</u> , Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel à partir de 19h22, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric à partir de 19h22, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique à partir de 19h22, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 31	<u>Absents excusés</u> : Mmes MM. BOUVIER-WITTER Françoise, CANU Emmanuel jusqu'à 19h22, DARGENT Michel jusqu'à 19h22, DUREUIL Brigitte, LEROUX Éric jusqu'à 19h22, MARTEAU Mildred, MOREL-GILLOT Dominique jusqu'à 19h22, SORIN Véronique
Nombre de votants : 33	<u>Présents par procuration</u> : Mmes MM. BEAUCHEF Régis (pouvoir à M. ROULLEAUX), CANU Emmanuel (pouvoir à M. LEROUX Éric à partir de 19h22), <u>Secrétaire de séance</u> : M. BOULENT Daniel

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

Prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune déléguée de Passais la Conception-Commune de Passais Villages

La Commune de Passais Villages a été saisi par une entreprise locale d'une demande de construction d'un hangar agricole couvert de panneaux photovoltaïques sur le territoire de la Commune déléguée de Passais la Conception. Ce projet est nécessaire à la bonne activité de cette entreprise.

Les règles du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Passais la Conception en vigueur ne permettent pas la réalisation du projet de construction souhaitée. En effet, la zone concernée par le projet est classée en zone 2AU (Parcelles cadastrées AE0043, AE0080, ZS0003, ZS0050, ZS0051) et le règlement écrit correspondant n'autorise pas ce type de constructions.

Il est donc souhaitable de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme de la Commune déléguée de Passais la Conception, par une procédure de modification de droit commun, visant à modifier le règlement, notamment le règlement graphique, afin de réduire la surface de la zone AU, dans le cas présent pour passer de 2AU en A.

Considérant que les ajustements envisagés ne concernent que le règlement graphique du PLU de la Commune déléguée de Passais la Conception,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-31 à L 153-44,

Vu le PLU de la Commune déléguée de Passais la Conception approuvé le 23 juillet 2007,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PRESCRIT** la modification du PLU de la Commune déléguée de Passais la Conception ;
- **DECIDE** de procéder à une modification de droit commun du PLU de la Commune déléguée de Passais la Conception en vue de modifier les articles du règlement graphique concernant les parcelles du projet ;
- **AUTORISE** M. le Président à avoir recours un cabinet d'étude pour mener à bien la procédure ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

